

DOCTRINE

1

Dossier : En relisant Jean Larguier

Philippe Conte, David Dechenaud, François Fourment,  
Stéphanie Fournier, Jacques Francillon,  
Patrick Maistre du Chambon, Xavier Pin,  
Cédric Ribeyre et Anne-Gaëlle Robert

# RSC

Revue de science criminelle  
et de droit pénal comparé

CHRONIQUES

73

De l'application de la loi pénale dans l'espace numérique  
**Pascal Beauvais**

97

Enquêtes de la DGCCRF : limites du secret professionnel  
et inexistence d'un *legal privilege* en droit français  
**Coralie Ambroise-Castérot**

133

La recodification de la procédure pénale :  
la face cachée du droit constant  
**Étienne Vergès**

145

Les quartiers spécifiques de l'article L. 224-1  
du code pénitentiaire. Cheminement au sein  
des sources du droit pénitentiaire  
**Francis Habouzit**

191

Hulsman chez les civilistes. Quand l'analyse civile  
d'un dispositif pénal (la collaboration pénale en Belgique)  
ne témoigne que d'extravagances dépassables  
**Thibaut Slingeneyer**

ref : 552401



9 782995 524013

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

## DOCTRINE

|                                                                                                                                                |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Dossier. En relisant Jean Larguier .....                                                                                                       | p. 1  |
| Introduction                                                                                                                                   |       |
| Par Philippe Conte, Stéphanie Fournier et Patrick Maistre du Chambon.....                                                                      | p. 3  |
| L'action des victimes parties civiles exercée au pénal :<br>l'action publique menacée                                                          |       |
| Par Philippe Conte.....                                                                                                                        | p. 5  |
| « Mort et transfiguration du droit pénal », une critique de la raison personnaliste                                                            |       |
| Par François Fourment .....                                                                                                                    | p. 11 |
| Regards de Jean Larguier sur la liberté d'expression et ses limites                                                                            |       |
| Par Jacques Francillon.....                                                                                                                    | p. 19 |
| Jean Larguier et la formule « <i>Feci, sed jure feci</i> »                                                                                     |       |
| Par Cédric Ribeyre.....                                                                                                                        | p. 29 |
| L'élément injuste de l'infraction                                                                                                              |       |
| En relisant les éléments constitutifs de l'infraction tels que décrits dans<br>le <i>Mémento de droit pénal général</i> du professeur Larguier |       |
| Par David Dechenaud .....                                                                                                                      | p. 39 |
| Et si on appliquait la théorie des ensembles de Jean Larguier aussi<br>à la question des concours de qualifications ?                          |       |
| Par Xavier Pin.....                                                                                                                            | p. 49 |
| De l'astrologue au sorcier : le droit pénal face au paranormal                                                                                 |       |
| Par Anne-Gaëlle Robert .....                                                                                                                   | p. 63 |

## CHRONIQUES

### Chronique de jurisprudence

|                                                                          |        |
|--------------------------------------------------------------------------|--------|
| Droit pénal général                                                      |        |
| Par Pascal Beauvais.....                                                 | p. 73  |
| Infractions contre les personnes                                         |        |
| Par Yves Mayaud.....                                                     | p. 83  |
| Infractions au droit de la consommation                                  |        |
| Par Coralie Ambroise-Castérot.....                                       | p. 97  |
| Infractions relevant du droit<br>de l'information et de la communication |        |
| Par Emmanuel Dreyer .....                                                | p. 105 |
| Procédure pénale                                                         |        |
| Par Pierre-Jérôme Delage,<br>Nicolas Jeanne<br>et Raphaële Parizot.....  |        |
|                                                                          | p. 113 |

### Chronique législative

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Procédure pénale         |        |
| Par Étienne Vergès ..... | p. 133 |

### Chronique de l'exécution des peines

|                                                                                                                                        |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Les quartiers spécifiques<br>de l'article L. 224-1 du code pénitentiaire.<br>Cheminement au sein des sources<br>du droit pénitentiaire |        |
| Par Francis Habouzit.....                                                                                                              | p. 145 |

### Chronique internationale

|                                                     |        |
|-----------------------------------------------------|--------|
| Droits de l'homme - CEDH                            |        |
| Par Jean-Pierre Marguénaud<br>et Damien Roets ..... | p. 161 |

## Droit de l'Union européenne

Par Laurence Idot ..... p. 171

## Droit international - Juridictions pénales mixtes

Par Mathieu Jacquelin ..... p. 181

## Chronique de criminologie

### Hulsman chez les civilistes

Quand l'analyse civile d'un dispositif pénal (la collaboration pénale en Belgique) ne témoigne que d'extravagances dépassables

Par Thibaut Slingeneyer ..... p. 191

## Chronique de police

Par Olivier Cahn ..... p. 213

## INFORMATIONS

### Actualités du droit pénal en Espagne

Par Amane Gogorza ..... p. 233

### Actualités du droit pénal en Roumanie

Par Alexandru Florin Măgureanu,  
Maria-Luiza Hrestic  
et François-Xavier Roux-Demare .... p. 243

## BIBLIOGRAPHIE

Notes bibliographiques ..... p. 253

Publications à caractère scientifique  
en langues française et étrangères.  
Périodiques reçus de juillet 2023

à décembre 2023 ..... p. 257

## Note à l'attention des auteurs

Toute la correspondance relative à la rédaction de la Revue doit être adressée à :  
Secrétariat de la Revue de science criminelle et de droit comparé  
E-mail : rscdpc.secretariat@gmail.com

Ou

Université Paris Nanterre  
UFR Droit et science politique  
Centre de droit pénal et de criminologie (Revue de science criminelle)  
200 avenue de la République 92001 Nanterre

## Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Lefebvre-Daloz  
Tour Lefebvre Daloz - 10 place des Vosges -  
CS 90358 - 92072 Paris La Défense Cedex

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.